
Norme internationale



4415

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Désignation des tailles de vêtements — Sous-vêtements, vêtements de nuit et chemises pour hommes et garçons

Size designation of clothes — Men's and boys' underwear, nightwear and shirts

Première édition — 1981-07-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 4415:1981](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/589400a3-38e4-4538-aa82-7ec160f38fc6/iso-4415-1981>

CDU 687.211 : 389.17 : 003.62

Réf. n° : ISO 4415-1981 (F)

Descripteurs : habillement, sous-vêtement, homme, corps humain, dimension, désignation, mesurage, étiquetage, symbole graphique.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 4415 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 133, *Systèmes et désignation des tailles de vêtements*, et a été soumise aux comités membres en mai 1980.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Finlande	Royaume-Uni
Australie	France	Suède
Bésil	Hongrie	Suisse
Chine	Inde	URSS
Corée, Rép. de	Irlande	USA
Danemark	Israël	Yougoslavie
Égypte, Rép. arabe d'	Italie	
Espagne	Roumanie	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Allemagne, R.F.
Canada
Japon
Pays-Bas
Pologne

Désignation des tailles de vêtements — Sous-vêtements, vêtements de nuit et chemises pour hommes et garçons

0 Introduction

La présente Norme internationale fait partie d'une série de Normes internationales qui traitent essentiellement de la désignation des tailles de vêtements et ne concernent pas directement les systèmes de tailles en tant que tels.

Avant tout, l'objet de la présente Norme internationale et des autres Normes internationales de cette série est d'établir un système de désignation des tailles qui indique, d'une manière simple, directe et compréhensible, les mesures corporelles de l'homme ou du garçon auquel le vêtement est destiné. À condition de déterminer soigneusement la forme du corps et de l'indiquer par les mesures appropriées, ce système permettra le choix de vêtements adaptés.

Le système de désignation des tailles est basé sur des mesures du corps et non pas sur des mesures de vêtements. Le choix de ces dernières est laissé aux modélistes et aux fabricants qui s'occupent de toutes les questions relatives au style, à la coupe et aux autres éléments de la mode et qui doivent tenir compte également des vêtements normalement portés sous un vêtement particulier.

Les définitions et procédés de mesurage du corps font l'objet de l'ISO 3635, qui s'applique à toutes les catégories de vêtements.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale établit un système de désignation des tailles de sous-vêtements, vêtements de nuit et chemises pour hommes et garçons, selon la classification suivante :

- a) vêtements couvrant la partie supérieure du corps, ou
- b) vêtements couvrant la totalité du corps, ou
- c) vêtements couvrant la partie inférieure du corps seulement.

Elle s'applique aux vêtements civils et aux uniformes.¹⁾

Les mesures d'identification sur lesquelles est basé le système de désignation des tailles y sont spécifiées.

2 Référence

La présente Norme internationale doit être utilisée en liaison avec la Norme internationale suivante :

ISO 3635, *Désignation des tailles de vêtements — Définitions et procédés de mesurage du corps.*

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions données dans l'ISO 3635 et les définitions suivantes sont applicables:

3.1 homme : Personne du sexe masculin dont la croissance est achevée.

3.2 garçon : Personne du sexe masculin dont la croissance n'est pas achevée.

4 Mesures d'identification

Les mesures d'identification doivent être les suivantes :

- a) Vêtements pour hommes couvrant la partie supérieure du corps seulement :

Autres que chemises de complet et d'uniforme	Chemises de complet et d'uniforme
Tour de poitrine	Tour de cou

- b) Vêtements pour garçons couvrant la partie supérieure du corps seulement :

Autres que chemises de complet et d'uniforme	Chemises de complet et d'uniforme
1) Tour de poitrine	1) Tour de cou
2) Stature	2) Stature

1) Voir en annexe des exemples de vêtements relevant de la présente Norme internationale.

- c) Vêtements pour hommes couvrant la totalité du corps :
 - 1) Tour de poitrine
 - 2) Tour de ceinture
 - 3) Stature
- d) Vêtements pour garçons couvrant la totalité du corps
 - 1) Stature
 - 2) Tour de poitrine
 - 3) Tour de ceinture
- e) Vêtements pour hommes couvrant la partie inférieure du corps seulement :
 - Tour de ceinture
- f) Vêtements pour garçons couvrant la partie inférieure du corps seulement :
 - 1) Tour de ceinture
 - 2) Stature

5 Désignation des tailles

5.1 La désignation de la taille de chaque vêtement doit se faire au moyen des mesures d'identification (voir chapitre 4), exprimées en centimètres, du corps du futur utilisateur. Chaque fois que cela est possible, le pictogramme normalisé, défini dans l'ISO 3635, doit être utilisé pour l'indication de la taille. S'il n'est pas possible d'utiliser ce pictogramme, les valeurs numériques des mesures d'identification doivent être indiquées, accompagnées de leur dénomination telle que tour de poitrine, tour de ceinture, etc., dans l'ordre où elles sont données au chapitre 4.

NOTE — Cette clause n'exclut pas, dans certains cas exceptionnels à préciser par l'organisme national de normalisation

- a) une désignation de la taille faite seulement au moyen d'une ou de deux mesures d'identification appropriées;
- b) une désignation de la taille faite au moyen d'une fourchette donnant les mesures d'identification minimale et maximale, séparées par une barre ou par un tiret.

5.2 Les mesures du vêtement lui-même ne doivent pas faire partie de la taille, mais, là où on le jugera utile, elles pourront être indiquées séparément (voir 6.3).

6 Étiquetage

6.1 Mode de présentation

La désignation de la taille de chaque vêtement doit être donnée d'une façon claire et facilement lisible, sur une étiquette ou sur une fiche d'accompagnement ou sur les deux, bien en évidence. Les pictogrammes doivent être assez grands pour être immédiatement compris, avec des chiffres facilement lisibles dans tous les cas.

6.2 Mode de fixation

L'étiquette ou la fiche d'accompagnement doit être fixée solidement au vêtement, à un endroit où son repérage et sa lecture sont faciles.

6.3 Renseignements supplémentaires

Des renseignements, venant s'ajouter à la désignation de la taille, peuvent être portés séparément sur l'étiquette ou sur la fiche, ou sur les deux, pourvu qu'ils ne nuisent pas à la prééminence et à la lisibilité de la désignation de la taille proprement dite. Ces renseignements peuvent comprendre un code chiffré, des mesures corporelles ou des mesures de vêtements considérées comme informations utiles.

6.4 Exemples d'étiquettes

Les exemples d'étiquettes donnés aux figures 1 et 2 illustrent les différentes façons d'étiqueter les vêtements relevant de la présente Norme internationale, depuis la simple indication de la mesure d'identification sur pictogramme normalisé, jusqu'aux formes plus élaborées fournissant des renseignements supplémentaires tels qu'une dimension de vêtement ou un numéro de code. Si un code chiffré est ajouté à la désignation de la taille, la séparation des deux informations, telle qu'elle est illustrée, permet d'identifier le code comme faisant partie d'un système de désignation de tailles reconnu seulement par un pays ou par un groupe limité de population.

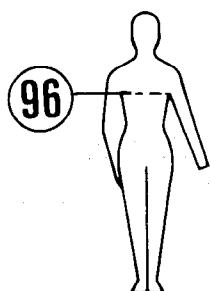
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4415-1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5894001-33861-4538-ia82>

ec:150B8f667a-4415-1981

a) Gilet athlétique pour hommes

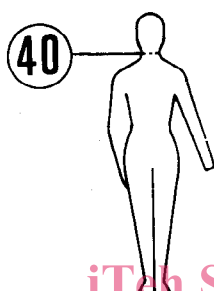


ou

TOUR DE POITRINE	96
TAILLE MOYENNE	

1)

b) Chemise de complet pour hommes



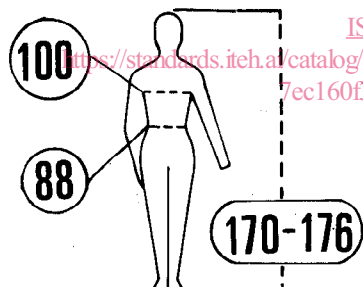
ou

TOUR DE COU	40
LONGUEUR DE BRAS	74

1)

ITh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

c) Sous-vêtement-combinaison pour hommes



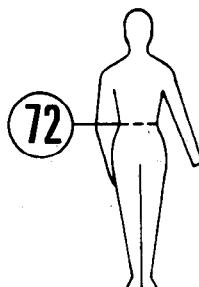
ISO 4415:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/589400a3-38e4-4538-aa82-7ec160f38fc6/iso-4415-1981>

ou

TOUR DE POITRINE	100
TOUR DE CEINTURE	88
STATURE	170-176

d) Caleçon long pour hommes



ou

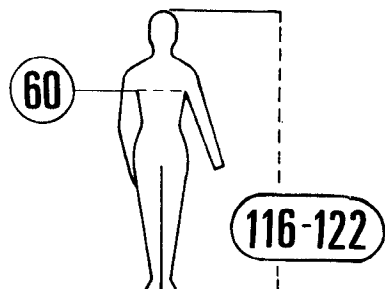
TOUR DE CEINTURE	72
STATURE	164-170

1)

Figure 1 — Exemples d'étiquettes de vêtements pour hommes

1) Exemples de renseignements supplémentaires selon 6.3.

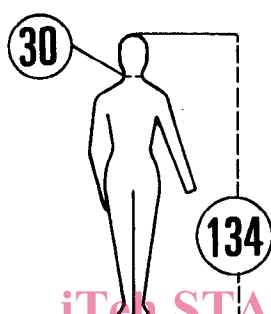
a) Tee-shirt pour garçons



ou

TOUR DE POITRINE	60
STATURE	116-122

b) Chemise d'uniforme scolaire pour garçons

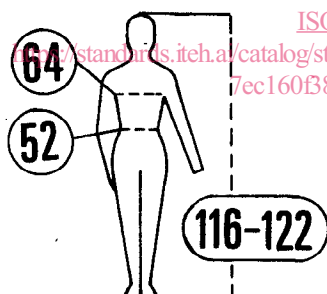


ou

TOUR DE COU	30
STATURE	134

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

c) Pyjama pour garçons



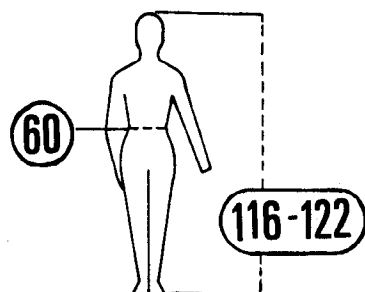
ISO 4415:1981

(standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/589400a3-38e4-4538-aa82-7ec160f38fc6/iso-4415-1981)

ou

STATURE	116-122
TOUR DE POITRINE	64
TOUR DE CEINTURE	52
TAILLE 5 ¹⁾	

d) Caleçon pour garçons



ou

TOUR DE CEINTURE	60
STATURE	116-122

Figure 2 — Exemples d'étiquettes de vêtements pour garçons

1) Exemples de renseignements supplémentaires selon 6.3.

Annexe

Exemples de vêtements appropriés

A.1 Vêtements couvrant la partie supérieure du corps seulement

- a) Gilets athlétiques, gilets de corps, chemisettes.
- b) Chemises de sport, polos, tee-shirts.
- c) Chemises de complet et d'uniforme (chemises de jour, de cérémonie et d'uniforme scolaire).¹⁾

A.2 Vêtements couvrant la totalité du corps

- a) Sous-vêtements-combinaisons.
- b) Vêtements de nuit (pyjamas, pyjaves, chemises de nuit).

A.3 Vêtements couvrant la partie inférieure du corps seulement

- a) Slips, caleçons.
- b) Caleçons longs.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4415:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/589400a3-38e4-4538-aa82-7ec160f38fc6/iso-4415-1981>

1) Vêtements pour lesquels l'ajustage au cou est important.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4415:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/589400a3-38e4-4538-aa82-7ec160f38fc6/iso-4415-1981>